

Rapprochement des résultats sectoriels et des résultats consolidés

Rapprochement du RAII ajusté et du RAII et calcul de la marge RAII ajustée

	Trimestres clos les		Neuf mois clos les	
	30 septembre		30 septembre	
	2024	2023	2024	2023
RAII	201 \$	197 \$	536 \$	582 \$
Charges de restructuration (reprises) ⁽¹⁾⁽²⁾	—	—	(1)	—
Perte liée (gain lié) à une cession d'activités ⁽¹⁾⁽³⁾	—	(3)	—	(62)
Dépréciation et cessation d'un programme (reprises) ⁽¹⁾⁽⁴⁾	—	(1)	(1)	1
Créances légales non commerciales	—	—	25	—
RAII ajusté	201 \$	193 \$	559 \$	521 \$
Total des revenus	2 073 \$	1 856 \$	5 557 \$	4 984 \$
Marge RAII ajustée	9,7 %	10,4 %	10,1 %	10,5 %

Rapprochement du RAIIA ajusté et du RAII et calcul de la marge RAIIA ajustée

	Trimestres clos les		Neuf mois clos les	
	30 septembre		30 septembre	
	2024	2023	2024	2023
RAII	201 \$	197 \$	536 \$	582 \$
Amortissement	106	92	288	251
Charges de restructuration (reprises) ⁽¹⁾⁽²⁾	—	—	(1)	—
Perte liée (gain lié) à une cession d'activités ⁽¹⁾⁽³⁾	—	(3)	—	(62)
Dépréciation et cessation d'un programme (reprises) ⁽¹⁾⁽⁴⁾	—	(1)	(1)	1
Créances légales non commerciales	—	—	25	—
RAIIA ajusté	307 \$	285 \$	847 \$	772 \$
Total des revenus	2 073 \$	1 856 \$	5 557 \$	4 984 \$
Marge RAIIA ajustée	14,8 %	15,4 %	15,2 %	15,5 %

⁽¹⁾ Les éléments spéciaux et certains éléments dans les autres charges (revenus) ont été principalement reclassés en perte liée (gain lié) à une cession d'activités, en dépréciation et cessation d'un programme (reprises) et en charges de restructuration (reprises) au cours des périodes comparatives. Voir la Note 20 – Reclassement de nos états financiers consolidés intermédiaires pour plus de détails.

⁽²⁾ Comprennent les indemnités de départ ou la reprise connexe de celles-ci et les pertes (gains) de compression, le cas échéant.

⁽³⁾ Comprend la variation des provisions pour cessions antérieures.

⁽⁴⁾ Comprennent les dépréciations ou la reprise de dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que les provisions liées à la cessation d'un programme ou la reprise connexe de celles-ci, le cas échéant.

Rapprochement du résultat net ajusté et du résultat net et calcul du RPA ajusté

	Trimestres clos les 30 septembre			
	2024		2023	
	(par action)		(par action)	
Résultat net des activités poursuivies	117 \$		(37)	
Ajustements du RAI liés à ce qui suit :				
Perte liée (gain lié) à une cession d'activités ⁽¹⁾⁽²⁾	—	—	(3)	(0,03)
Dépréciation et cessation d'un programme (reprises) ⁽¹⁾⁽³⁾	—	—	(1)	(0,01)
Ajustements de la charge nette (du revenu net) de financement liés à ce qui suit :				
Perte nette (gain net) sur certains instruments financiers	(45)	(0,45)	114	1,16
Désactualisation des obligations nettes au titre des avantages de retraite	9	0,10	7	0,08
Résultat net ajusté	81		80	
Dividendes sur actions privilégiées, incluant les impôts	(7)		(7)	
Résultat net ajusté attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de Bombardier Inc.	74 \$		73 \$	
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires (en milliers)	100 535		99 527	
RPA ajusté (en dollars)	0,74 \$		0,73 \$	

Rapprochement du RPA ajusté et du RPA dilué (en dollars)

	Trimestres clos les 30 septembre	
	2024	2023
RPA dilué des activités poursuivies	1,09 \$	(0,47) \$
Ajustements du RAI liés à ce qui suit :		
Perte liée (gain lié) à une cession d'activités ⁽¹⁾⁽²⁾	—	(0,03)
Dépréciation et cessation d'un programme (reprises) ⁽¹⁾⁽³⁾	—	(0,01)
Ajustements de la charge nette (du revenu net) de financement liés à ce qui suit :		
Perte nette (gain net) sur certains instruments financiers	(0,45)	1,16
Désactualisation des obligations nettes au titre des avantages de retraite	0,10	0,08
RPA ajusté	0,74 \$	0,73 \$

⁽¹⁾ Les éléments spéciaux et certains éléments dans les autres charges (revenus) ont été principalement reclassés en perte liée (gain lié) à une cession d'activités, en dépréciation et cessation d'un programme (reprises) et en charges de restructuration (reprises) au cours des périodes comparatives. Voir la Note 20 – Reclassement de nos états financiers consolidés intermédiaires pour plus de détails.

⁽²⁾ Comprend la variation des provisions pour cessions antérieures.

⁽³⁾ Comprennent les dépréciations ou la reprise de dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que les provisions liées à la cessation d'un programme ou la reprise connexe de celles-ci, le cas échéant.

Rapprochement du résultat net ajusté et du résultat net et calcul du RPA ajusté

	Neuf mois clos les 30 septembre			
	2024		2023	
	(par action)		(par action)	
Résultat net des activités poursuivies	246 \$		275 \$	
Ajustements du RAI liés à ce qui suit :				
Charges de restructuration (reprises) ⁽¹⁾⁽²⁾	(1)	(0,01)	—	—
Perte liée (gain lié) à une cession d'activités ⁽¹⁾⁽³⁾	—	—	(62)	(0,62)
Dépréciation et cessation d'un programme (reprises) ⁽¹⁾⁽⁴⁾	(1)	(0,01)	1	0,01
Créances légales non commerciales	25	0,25	—	—
Ajustements de la charge nette (du revenu net) de financement liés à ce qui suit :				
Perte nette (gain net) sur certains instruments financiers	(186)	(1,86)	2	0,02
Désactualisation des obligations nettes au titre des avantages de retraite	26	0,26	19	0,19
Pertes sur remboursement de dette à long terme	127	1,27	38	0,38
Résultat net ajusté	236		273	
Dividendes sur actions privilégiées, incluant les impôts	(23)		(23)	
Résultat net ajusté attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de Bombardier Inc.	213 \$		250 \$	
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires (en milliers)	99 665		99 295	
RPA ajusté (en dollars)	2,14 \$		2,52 \$	

Rapprochement du RPA ajusté et du RPA dilué (en dollars)

	Neuf mois clos les 30 septembre	
	2024	2023
RPA dilué des activités poursuivies	2,24 \$	2,54 \$
Ajustements du RAI liés à ce qui suit :		
Charges de restructuration (reprises) ⁽¹⁾⁽²⁾	(0,01)	—
Perte liée (gain lié) à une cession d'activités ⁽¹⁾⁽³⁾	—	(0,62)
Dépréciation et cessation d'un programme (reprises) ⁽¹⁾⁽⁴⁾	(0,01)	0,01
Créances légales non commerciales	0,25	—
Ajustements de la charge nette (du revenu net) de financement liés à ce qui suit :		
Perte nette (gain net) sur certains instruments financiers	(1,86)	0,02
Désactualisation des obligations nettes au titre des avantages de retraite	0,26	0,19
Pertes sur remboursement de dette à long terme	1,27	0,38
RPA ajusté	2,14 \$	2,52 \$

(1) Les éléments spéciaux et certains éléments dans les autres charges (revenus) ont été principalement reclassés en perte liée (gain lié) à une cession d'activités, en dépréciation et cessation d'un programme (reprises) et en charges de restructuration (reprises) au cours des périodes comparatives. Voir la Note 20 – Reclassement de nos états financiers consolidés intermédiaires pour plus de détails.

(2) Comprennent les indemnités de départ ou la reprise connexe de celles-ci et les pertes (gains) de compression, le cas échéant.

(3) Comprend la variation des provisions pour cessions antérieures.

(4) Comprennent les dépréciations ou la reprise de dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que les provisions liées à la cessation d'un programme ou la reprise connexe de celles-ci, le cas échéant.

Rapprochement des flux de trésorerie disponibles (utilisation) et des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles

	Trimestres clos les 30 septembre		Neuf mois clos les 30 septembre	
	2024	2023	2024	2023
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles – activités poursuivies	(81) \$	179 \$	(455) \$	(117) \$
Additions nettes aux immobilisations corporelles et incorporelles	(46)	(99)	(127)	(272)
Flux de trésorerie disponibles (utilisation) des activités poursuivies	(127) \$	80 \$	(582) \$	(389) \$

Rapprochement des liquidités disponibles et de la trésorerie et des équivalents de trésorerie

Aux	30 septembre 2024	31 décembre 2023
Trésorerie et équivalents de trésorerie	872 \$	1 594 \$
Montants disponibles en vertu de la facilité de crédit rotative ⁽¹⁾	300	251
Liquidités disponibles	1 172 \$	1 845 \$

⁽¹⁾ Facilité de crédit rotative garantie confirmée de 300 millions \$, laquelle est disponible comme source de financement pour les besoins en fonds de roulement de la Société et l'émission de lettres de garantie. Au 30 septembre 2024, aucun montant n'avait été prélevé aux termes de la facilité de crédit et le montant disponible à cette date aux fins de prélèvement en fonction des garanties, qui est susceptible de varier de temps à autre, s'élevait à 300 millions \$.